

Conformément à l'arrêté pris par Madame la Présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire, en date du 19 février 2024 , <u>les tarifs journaliers</u> applicables à la Maison de Retraite Publique de Trélazé, sont fixés ainsi qu'il suit,

à compter du 1er avril 2024 :

Tarifs					
		Hébergement	Dépendance	Total	
Valide Particulier	(GIR 5 et 6)	72,16 € +	6,08 € =	78,24 €	
Semi - Valide	(GIR 3 et 4)	72,16 € +	14,33 € =	= 86,49 € <sub>(-APA 8</sub>	,25 €)
Non - Valide	(GIR 1 et 2)	72,16 € +	22,58 € =	94,74 € <sub>(-APA 1</sub>	6,50 €)

Les tarifs des repas accompagnant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont fixés à 7.50 € la semaine

9.50 € les dimanches hors jours de fête et jours fériés 12.50 € les jours de fête 4.50 € pour les enfants

Fait à Trélazé, le 4 Avril 2024.

Le Directeur.

E. GUEGNIAUD

228 rue Elisée Reclus - BP 50037 - 49801 TRELAZE Cedex/- Tel: 02.41.96.17.41 Fax: 02.41.96.17.49

direction@residencelesplaines.com www.residencelesplaines.com